

Voies Navigables de France (VNF)

Demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau

Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage (PGPOD) du canal du Rhône au Rhin entre Saint-Symphorien-sur-Saône (21) et Allenjouie (25)

Enquête publique du 12 juin 2023 à partir de 9h00 au 13 juillet 2023 jusqu'à 17h00

	Nom - Prénom	OBSERVATIONS déposées par voie électronique
1	Lavrut Didier	<p>Sujet: opposé au projet de dragage du canal du R au R</p> <p>Message: Je suis opposé au projet de dragage du canal du Rhône au Rhin pour les raisons suivantes:</p> <p>1.) le canal n'a plus aucun enjeu économique hors tourisme (il ne passe plus aucune péniche de commerce), la majorité des bateaux empruntant le canal ont des fond plats. Le dragage n'est donc pas une nécessité</p> <p>2.) aucune étude de la biodiversité récentes n'a été effectuée au sein des divers enjeux naturels que le canal présente : piscicole, mammifère (loutre, castor, ...), oiseaux (guépriers d'Europe, hirondelle de rivage, martin pêcheur d'Europe, rousserolle effarvate et ...), macrofaune aquatique, reptiles, amphibiens et insectes. Il est impératif de réaliser des travaux d'études approfondis pour évaluer les enjeux et faire en sorte que les espèces sensibles (où rares) au niveau national où régional ne soient pas impacté par les travaux (il est rappelé que beaucoup de ces espèces sont protégées et que leurs destructions où de la dégradation de leurs habitats peut-être punis par des amendes). Une attention toute particulière devra être mise en place quant au castor et à sa fréquentation avérée sur le linéaire du canal.</p> <p>3.) Le projet semble comporté des dépôts de dragage sur les alentours immédiats du linéaire du canal. Ces dépôts engendreront des rejets de fermentations et donc de CO2 dut à la vase à l'air libre engendrant des nuisances aux usagers (cyclistes, piétons, promeneurs, naturalistes, ...) dont les odeurs. Outre les dérangements olfactifs, les rejets de CO2</p>

		<p>dans l'air ne feront qu'aggraver la situation générale du réchauffement climatique, sans oublier les nombreux métaux lourds contenus et autre résidus d'hydrocarbure. Ainsi il est bien préférable de laisser les dépôts au fond du canal (sous l'eau) et donc de ne pas draguer le canal.</p> <p>4.) Actuellement le cour du canal avec son envasement est très favorable à la création d'herbiers aquatiques où autres secteurs à nénuphars qui permettent aux insectes aquatiques telles les libellules de se reproduire tout comme au nombreuses espèces de poissons présentes. Le creusement d'environ 20 cm du lit du canal (selon les endroits) fera à n'en point doute disparaître ces milieux favorables à la biodiversité.</p> <p>Didier Lavrut Ancien Co président de Jura Nature Environnement</p>
2	Marie-Christine BACLET	<p>Sujet: <i>dragage Canal Rhone au Rhin</i></p> <p>Message : <i>Un chiffrage de ce projet aurait le mérite de justifier L'utilité de ce dragage .Sans chiffres à l'appui on ne sait à quoi on va s'engager . Le transport par voie fluviale a été abandonné au profit de celui par la route . Y a t il un projet de rendre au marinier fluvial une part des transports ? Pour le sujet de la pollution , accumulée dans les vases , par les rejets des industries locales Solvay en partie ainsi que la marine de plaisance , on ne supprime pas les polluants , on les déplace et on les delaye ? Quel avantage écologique : aucun . Des mesures pour diminuer a l'avenir ces pollutions auraient un impact de qualité et feraient porter sur les pollueurs le coût des opérations . Peut on connaître les chiffres de la fréquentation de s bateaux de plaisance sur ces dernières décennies .</i></p>
3		
4		
5		